

source : US MAGAZINE - Supplément au n° 764 du 26 août 2016, p.44.

JEUNES MIGRANTS

Scolariser pour intégrer

Selon un récent rapport de l'UNICEF, la moitié des migrants sont des enfants, soit environ 50 millions. Leur accueil et leur intégration en France sont un enjeu majeur de société, et un défi professionnel pour les enseignant-es. Rencontre avec Alain Seksig, directeur du CASNAV(1) de Paris.

L'US Mag : Quel est le rôle du CASNAV ?

Alain Seksig : Il a une double mission: assurer la scolarisation des jeunes arrivant d'un pays étranger en favorisant au plus vite leur intégration en milieu ordinaire, et accompagner l'action quotidienne des enseignant-es de français langue étrangère.

L'US Mag : Comment un jeune arrivant en France est-il scolarisé?

A. S. : Obligatoire pour tous les jeunes âgés de 6 à 16 ans présents sur notre territoire, la scolarisation est possible jusqu'à 18 ans pour les élèves arrivant de l'étranger. Dans l'académie de Paris, 80 % des nouveaux arrivants que nous scolarisons vivent en famille, 20% sont des mineurs isolés étrangers (MIE).

Les connaissances de chacun d'eux, en français et mathématiques (tests traduits en 36 langues) sont évaluées au Casnav. Les résultats de ces évaluations déterminent l'affectation de ces élèves dans nos structures spécifiques – les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivant (Upe2a) – ou dans les classes du cursus ordinaire. 126 Upe2a fonctionnent dans notre académie : 50 en école élémentaire, 40 en collège – dont 9 pour élèves non scolarisés antérieurement (Ensa), 6 en lycée général et 30 en lycée professionnel – dont 10 pour Ensa. Les élèves y reçoivent 18 heures de cours de français par semaine sur un volume global d'environ trente heures de cours. Ainsi peuvent-ils être intégrés dans des classes ordinaires pour d'autres disciplines.

À Paris, nous sommes très attentifs à la situation des MIE. Nous scolarisons 86 % d'entre eux, les autres étant en attente d'une décision du juge des enfants quant à leur minorité et leur prise en charge par le service social départemental. Depuis novembre 2015, nous organisons des journées d'accueil et d'information pour ces MIE. Outre la présentation détaillée des Upe2a qui attendent la plupart d'entre eux, des informations leur sont données sur le service social scolaire et un temps est consacré à l'explicitation des valeurs de la République et de son école. L'insistance est mise

sur les principes de mixité (93 % des MIE scolarisés sont des garçons) et de laïcité. Enfin, après la visite d'ateliers dans l'Erea qui abrite ces journées, un aperçu des métiers « en tension » (qui recrutent) leur est proposé.

L'US Mag : Quelles améliorations envisagez-vous pour l'avenir?

A. S. : Notre académie souhaite conforter l'accueil des nouveaux arrivants et améliorer le suivi des élèves après leur sortie d'Upe2a, notamment en étendant le soutien en français langue seconde déjà assuré dans de nombreux établissements. Nous allons aussi très bientôt ouvrir une Upe2a d'un type particulier pour les nouveaux arrivants en situation de handicap –une « Upe2a-Ulis ». Ce projet expérimental sera conjointement conduit par le Casnav et la Masesh(2). Il me tient particulièrement à cœur. .

Propos recueillis par Aurélia Sarrasin

(1) Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.

(2) Mission académique à la scolarisation des élèves en situation de handicap.

JEUNES MINEURS ISOLÉS

Rendue publique au début du mois de septembre, une « décision » du Défenseur des droits sur la situation de mineurs non accompagnés à Paris fait le point.

Le Défenseur des droits se félicite de la mise en place de formations de français langue étrangère, d'un bilan scolaire systématiquement réalisé par l'Éducation nationale, du renforcement de la prise en charge sur le plan sanitaire et psychologique, et du suivi attentif de la situation administrative des jeunes accueillis. Il réaffirme que la scolarisation des jeunes migrants doit être une priorité absolue pour le CASNAV mais aussi pour l'ASE (Aide sociale à l'enfance).

Le Défenseur signale des « refus de guichet » opposés à certains jeunes gens qui se présentent une première fois au dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers (DEMIE). Ces refus ne semblent s'expliquer que par le physique du jeune qui se présente. « Ces refus sont d'autant plus dommageables que la présentation au DEMIE ouvre la possibilité à ces jeunes gens, d'une mise à l'abri inconditionnelle le temps de l'évaluation.